

Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé : avis de l'UNSA

Le Conseil de la CNAM s'est prononcé sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale a fait la déclaration suivante : « Nous sommes consultés aujourd'hui sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système. Celui-ci se veut la traduction d'une partie des mesures présentées lors du plan « Ma santé 2022 » par le Président de la République.

Sur le chapitre « Décloisonner les parcours de formation et des carrières des professionnels de santé » :

La réforme voulue pour les études de santé nous semble aller dans le bon sens car elle permettrait de faciliter l'accès à ses filières tout au long du cursus universitaire. Cependant, les modalités de mise en œuvre de cette réforme sont aujourd'hui floues et ne me permettent pas clairement de se projeter.

Les dispositions offertes aux étudiants et aux praticiens diplômés hors UE afin de bénéficier du Contrat d'engagement de Service Public (CESP) permettront, en partie, de répondre aux enjeux des territoires et notamment de répondre aux attentes des populations vivant dans les zones sous-denses. Si l'engagement du versement d'une rémunération par l'État à ces praticiens doit en effet les engager à des contre parties, notamment d'exercice dans des territoires imposés, il paraît nécessaire d'encadrer plus précisément les modalités permettant de modifier le lieu d'exercice en dehors de la zone de l'ARS d'installation.

L'élargissement des conditions permettant de recourir à un médecin adjoint pour répondre aux problématiques d'accès aux soins rencontrées actuellement par une partie de la population apparaît également comme une mesure intéressante. Cependant, il sera nécessaire de s'assurer que les conditions fixées par l'État et le Conseil de l'Ordre permettront de garantir des soins de qualité pour les patients, et ce, quel que soit leur lieu de résidence, et de ne pas créer une médecine à 2 vitesses en matière de qualité des soins.

Les mesures que propose le projet de loi en matière d'attractivité des carrières et de facilitation des parcours nous interrogent fortement puisqu'elles concèdent au Gouvernement la possibilité de légiférer par ordonnance et dans un délai très contraint (12 mois) afin d'adapter par toutes mesures les conditions d'exercice et les dispositions relatives aux statuts des personnels. Ce mode de légifération associé à un délai contraint n'est, pour moi, pas compatible avec la tenue d'un dialogue social de qualité sur un sujet dont les enjeux sont primordiaux pour la réussite de la transformation de notre système de santé.

Concernant le titre « Créer un collectif de soins au service des patients et mieux structurer l'offre de soins dans les territoires » :

La mise en place de projets territoriaux par les CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) doit permettre un pilotage et une coordination des professionnels de santé intervenant dans ces groupements pluridisciplinaires et de répondre aux attentes « locales » des populations. Or le projet de loi, dans son état actuel, ne me semble pas traduire concrètement le réel service rendu par les CPTS aux assurés sociaux.

La volonté du Gouvernement de transformer un certain nombre d'établissements hospitaliers en hôpitaux de proximité va dans le bon sens si cela permet de garantir un accès aux soins de qualité dans les territoires et plus particulièrement dans ceux souffrant des déficits d'infrastructures.

Cependant, la possibilité donnée au Gouvernement de redéfinir la carte hospitalière dans un délai contraint (18 mois après publication de la loi) et par ordonnances, ne laissent pour moi, pas le temps du dialogue nécessaire à la bonne réussite du plan « Ma santé 2022 ».

Les mesures visant à renforcer les GHT (Groupements hospitaliers de territoire) vont dans le bon sens, notamment par l'obligation de mettre en place des commissions médicales de groupement qui doivent permettre de remettre les praticiens de terrain au plus près du décisionnel. Toutefois, je m'étonne que cet

article permette d'introduire des mesures visant des mutualisations d'IRP, voire une substitution de toute ou partie de ces dernières. Si les groupements doivent permettre une meilleure efficacité d'offre de soins pour les assurés, ils ne doivent cependant pas gommer les instances de dialogue au plus près des personnels et alors même que ceux-ci sont confrontés à des situations d'exercice sous tension depuis de nombreuses années.

S'agissant de « Développer l'ambition numérique en santé » :

La volonté de profiter des nouvelles technologies pour améliorer la recherche et les connaissances mais également pour faciliter l'accès à un certain nombre de services pour les assurés va dans le bon sens et dans le sens de l'histoire. Dans ce cadre, il faudra veiller à ce que l'État garantisse un haut degré d'exigence vis-à-vis de la sécurité des données de santé, mais également dans sa façon d'autoriser le référencement des applications numériques et objets connectés permettant de recueillir des données pour l'espace de santé numérique.

Les mesures visant à permettre l'utilisation de la télémédecine et des télé-soins nous semble, là encore, aller tout à fait dans le bon sens afin de répondre notamment en partie aux problèmes de zones sous-denses. Ces dispositions ne doivent cependant pas se substituer à la nécessité de mettre en place des mesures fortes pour que chaque assuré, quel que soit son lieu d'habitation, puisse accéder physiquement à un professionnel de santé.

Enfin, concernant les mesures diverses :

Je me félicite de la création d'une ARS à Mayotte. Cela doit répondre aux spécificités de ce territoire éloigné de la métropole et qui rencontre de fortes problématiques de santé.

Si l'UNSA, comme moi, avait accueilli plutôt favorablement le plan « Ma santé 2022 », au vu des éléments que je viens de soulever et face aux multiples interrogations qui subsistent, notamment de par les nombreuses possibilités de recours aux ordonnances, je m'abstiens sur ce projet de loi. »

Paris le 17 janvier 2019

L'UNSA au colloque « Femmes et retraite: état des lieux enjeux, perspectives »

Le laboratoire de l'égalité a organisé le 15 janvier à la Caisse de Dépôt et consignation à Paris un colloque sur le thème « Femmes et retraite: état des lieux enjeux, perspectives ».

Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale, est intervenu lors d'une table ronde sur les enjeux de la réforme.

Il a rappelé que l'UNSA n'avait jamais revendiqué la mise en place d'une réforme systémique de notre système de retraite.

Il a ensuite indiqué que malgré des règles différentes, le système de retraite permet de servir des pensions avec un taux de remplacement moyen identique entre les salariés du secteur privé et du secteur public, à carrière égale.

C'est dans ce cadre que l'UNSA réaffirme son attachement à un système par répartition et solidaire qui permet notamment de prendre en compte des droits familiaux et conjugaux.

Il a rappelé que la pension n'était que le reflet d'une carrière et qu'à ce titre, il était primordial, de réduire les inégalités professionnelles en amont durant la carrière.

Pour conclure, il a réaffirmé que pour l'UNSA revisiter les droits familiaux de retraite pour les rendre plus équitables, plus solidaires et qu'ils répondent mieux aux évolutions des familles ainsi qu'aux évolutions sociétales, n'était pas un tabou.

Pour l'UNSA, la prise en compte des enfants dans le calcul de la pension est justifiée par la nécessité de compenser leurs effets sur la carrière à ce titre, elle revendique l'attribution d'un forfait dès le premier enfant.

Les organisations syndicales appellent le gouvernement à renforcer les services publics, la Fonction publique et à conforter le rôle des agent-es

Les organisations syndicales CGC, CFDT, CFTC, CGT, FA FP, FSU, Solidaires, UNSA représentatives de plus de 5 millions d'agent-es, s'inquiètent de l'avenir promis à la Fonction publique par le gouvernement et lui demandent d'entendre leurs revendications.

Face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, la Fonction publique a un rôle important à jouer. Sans les agent-es, qu'ils soient dans le versant de l'État, celui de la Territoriale ou de l'Hospitalière, les missions indispensables des services publics au service des usagers ne peuvent pas être rendues, l'isolement est renforcé et les inégalités grandissent.

C'est pourquoi, à l'inverse des suppressions d'emplois et d'un recours accru au contrat prévus par le gouvernement, les organisations syndicales jugent indispensable la création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin.

Elles exigent également une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es. Au quotidien, ils travaillent au service de l'intérêt général et font vivre ces services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. C'est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur endroit (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

Au moment du grand débat national, où il sera notamment question de la réorganisation de l'État et des services publics, les organisations syndicales demandent au gouvernement la suspension du projet de loi relatif à la Fonction publique et des processus engagés sur la réforme de l'État. Elles lui demandent l'ouverture de négociations visant à renforcer la Fonction publique et les droits et garanties de ses personnels.

Attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires, et statuts particuliers qui représentent une réelle garantie d'égalité entre usagers, elles appellent à **conforter le modèle social de notre pays**. C'est pourquoi, les organisations syndicales engagent d'ores et déjà diverses initiatives pour permettre à toutes et tous les agent-es d'intervenir et d'agir afin de peser sur les choix du gouvernement. Elles se retrouveront à la fin du mois de janvier pour examiner la situation et envisager les initiatives nécessaires.

Les organisations syndicales appellent le gouvernement à changer d'orientation pour que soient confortés la Fonction publique, ses missions et le rôle des agent-es.

Communiqué du 15 janvier 2019 de la CGC, la CFDT, la CFTC, la CGT, la FA FP, la FSU, Solidaires, l'UNSA Fonction Publique

Voir en ligne : <https://www.unsa-fp.org/?Les-organisations-syndicales-appellent-le-gouvernement-a-renforcer-les-services>

L'UNSA participe à la consultation « Grand Âge –Autonomie »

Avec les effets de classe d'âge et l'arrivée de la génération « Baby-boom », l'allongement de la durée de la vie, la question de la prise en charge des personnes âgées prend une dimension plus que jamais préoccupante dans notre pays.

Restes à charge financiers trop importants, problèmes d'accueil et de structuration de l'offre et de l'information, conditions de vie et de travail des aidants et des professionnels, action de prévention sont autant de sujets à traiter.

Réel enjeu de société, la question de l'autonomie doit donc trouver des réponses concrètes et l'UNSA entend y apporter son analyse et ses revendications par une contribution développée autour de 5 chapitres et remise à M.Libault, pilote de la concertation « Grand Âge –Autonomie »

Cette contribution sera prochainement consultable sur le site de l'UNSA : www.unsa.org

Pouvoir d'achat : Huit organisations appellent les agents publics à se mobiliser

Nos organisations syndicales, CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, FA_FP, CGC, CFTC, représentatives de plus de 5 millions d'agent-es, lancent une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es. Nous appelons l'ensemble des collègues à la signer et faire signer massivement.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Améliorer leur pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

Au cours des prochaines semaines, les militant.e.s iront sur le terrain, pour faire signer cette pétition, également disponible en ligne :

https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Edouard_Philippe_Premier_ministre_Ameliorer_nos_salaires_je_signe/dashboard/

Congrès national : les UD s'y préparent !

Le congrès national interprofessionnel UNSA qui se réunira du 2 au 4 avril à Rennes marquera la fin de la période des congrès départementaux et régionaux. Dans les congrès locaux, le travail préparatoire sur le rapport d'activité et la résolution de congrès prépare cette échéance majeure. C'est également le moment où sont élues ou réélues les équipes à la tête des structures territoriales.

La dynamique des congrès est donc lancée. Plusieurs Secrétaires généraux des unions départementales ont déjà été élus :

Manche	Christophe PESTELLE
Calvados	Yves MATHON
Paris	Cyril VEILLARD
Loire Atlantique	Pascal PRIOU
Maine et Loire	Christophe GUILLET
Yvelines	Farid HADJ-CHAIB
Val d'Oise	Franck CHEMLA
Drôme	Thierry LECOMTE
Loire	Benjamin RASSART
Nord	Franck LEPLUS
Sarthe	Patrick ROGEON
Vendée	Jean-Luc CROZET
Seine Saint-Denis	Véronique SAKSIK
Allier	Sylvie MINARD
Orne	Patrice GANDAIS
Seine-et-Marne	Béatrice GUILLOT
Val de Marne	Christian MERCIER
Corse du Sud	Christine JOSSET VILLANOVA

L'UNSA Retraités toujours dans l'action

Les différentes actions que nous avons menées en 2018 n'ont pas suffi pour faire changer le Gouvernement sur ses décisions impactant le pouvoir d'achat des retraités (augmentation du taux de CSG, désindexation des retraites).

Pour l'UNSA Retraités, le combat n'est pas terminé et notre action continue.

Mais dans le contexte politique actuel, toute manifestation de rue pourrait conduire à la confusion et mettre à mal notre syndicalisme.

Il nous apparaît souhaitable d'orienter notre action vers une démarche plus posée.

Aussi, l'UNSA Retraités invite toutes ses militantes et tous ses militants, et, plus largement tous les retraités, à apporter dans un esprit citoyen, leurs contributions au grand débat national lancé par le Président de la République et à exprimer nos revendications, à savoir :

- La revalorisation des pensions de retraites doit être calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas être inférieure à l'évolution du coût de la vie.

- Que la majoration de la CSG, injuste et discriminatoire, soit totalement compensée.

- Qu'une vaste réforme fiscale nationale soit engagée, incluant un volet de lutte contre la fraude fiscale et une harmonisation de la fiscalité à l'échelle européenne, pour une société juste et équitable.

- La création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie et pour la création d'un cinquième risque de protection sociale.

- Enfin, l'UNSA Retraités considère que le dialogue, avec les organisations syndicales, et d'autres corps intermédiaires, est indispensable pour permettre un fonctionnement satisfaisant de la démocratie sociale dans une société respectueuse de l'environnement, et éviter la montée des inégalités, sources de violences. Dans cette perspective, l'UNSA Retraités revendique la mise en place d'une instance nationale de concertation entre les organisations syndicales qui représentent les retraités et les pouvoirs publics.

Contact : Jean-Marc Schaeffer
06 22 86 27 42